



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 17, rue des Manoirs (Lot 4 097 841)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 17, rue des Manoirs (lot 4 097 841) ayant pour objet d'autoriser :

- Que le futur bâtiment principal empiète de 0,80 mètre dans la bande de protection riveraine de 10 mètres;
- Que les escaliers et le palier situés dans la cour arrière empiètent de 2 mètres dans la bande de protection riveraine de 10 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 24 septembre 2019 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 9 septembre 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière